



L'INPI et l'Afnic renforcent leur partenariat

Guyancourt, le 4 décembre 2025 – L'Afnic, association en charge du .fr ainsi que de plusieurs autres extensions ultramarines et génériques, et l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), membre de l'Afnic depuis 2004, annoncent aujourd'hui le renouvellement et le renforcement de leur partenariat initié en 2019, visant à sensibiliser les entrepreneurs français à l'importance de protéger son entreprise en déposant, dès sa création, à la fois marque et nom de domaine.

Les enjeux liés aux marques et aux noms de domaine soulèvent en effet des questions très proches. Pourquoi protéger son nom de domaine et sa marque ? Quelles sont les démarches ? Que faire en cas de conflit ?

C'est précisément pour aider les entrepreneurs à répondre à ces questions que l'INPI et l'Afnic avaient uni leurs efforts en 2019. Ensemble, ils ont depuis proposé des sessions de formation conjointes, créé des contenus de sensibilisation et de bonnes pratiques, ou encore diffusé auprès des publics de l'INPI l'autodiagnostic « Réussir avec le web », la plateforme de conseils pratiques de l'Afnic qui permet aux TPE et PME d'évaluer leur présence en ligne et d'identifier des pistes d'amélioration.

La nouvelle convention reprend les actions engagées depuis 2019, les complète et les fait évoluer, notamment :

- **Le dispositif de formation va prendre de l'ampleur.** L'Afnic et l'INPI prévoient de produire davantage de contenus, de mettre à jour leur formation co-construite « Protéger les noms de domaine » et d'en développer de nouvelles.
- **Un volet consacré à la propriété intellectuelle sera ajouté dans l'autodiagnostic « Réussir avec le web ».** L'outil d'autoévaluation de l'Afnic proposera désormais des questions conçues avec l'INPI, accompagnées de recommandations adaptées, pour aider les entrepreneurs à mieux percevoir les enjeux de protection de leurs actifs immatériels dès les premières étapes de leur développement.
- **Un accès à l'annuaire des noms de domaine en .fr sera proposé via le portail de données DATA INPI.** Cet élargissement des informations disponibles aux utilisateurs du portail de l'INPI permettra une meilleure synergie « dépôt de marque – dépôt de nom de domaine ».

« L'Afnic, notamment à travers ses procédures de résolution des litiges sur les noms de domaine, constate tous les jours l'importance de renforcer la synergie entre marque et noms de domaine. Pour nous qui sommes l'office d'enregistrement du .fr, l'approfondissement de

notre collaboration avec l'INPI sur ces sujets est une évidence, autant qu'une nécessité », déclare André Schwob, Président de l'Afnic.

« La protection et la valorisation de la propriété industrielle, tout comme la sensibilisation des acteurs de l'économie, sont des missions au cœur de l'action de l'INPI. Cette protection relève d'un continuum qui va au-delà de la marque et implique notamment les noms de domaine. C'est pourquoi ce partenariat entre l'INPI et l'Afnic est pour nous essentiel », ajoute Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

La nouvelle convention, signée le 3 décembre 2025 entre André Schwob et Pascal Faure, fixe le cadre de collaboration entre l'INPI et l'Afnic pour les cinq années à venir.

Des visuels de la signature sont disponibles sur simple demande.

À propos de l'Afnic

L'Afnic est l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération. Elle est l'office d'enregistrement désigné par l'État pour la gestion des noms de domaine en .fr. Elle gère également les extensions ultramarines .re (Île de la Réunion), .pm (Saint-Pierre et Miquelon), .tf (Terres australes et antarctiques françaises), .wf (Wallis et Futuna) et .yt (Mayotte).

Outre la gestion des extensions françaises de l'internet, le rôle de l'Afnic s'inscrit dans une mission d'intérêt général plus large, qui consiste à contribuer au quotidien, grâce aux efforts de ses équipes et de ses membres, à un internet sûr et stable, ouvert aux innovations et où la communauté internet française joue un rôle de premier plan Ainsi, l'Afnic, association à but non lucratif, s'engage à verser annuellement 11 % de son Chiffre d'Affaires lié aux activités du .fr à des actions d'intérêt général, en finançant notamment les actions de la [Fondation Afnic pour la Solidarité numérique](#).

L'Afnic est également l'opérateur technique de registre d'entreprises et collectivités ayant choisi d'avoir leur propre extension, telle que .paris, .bzh, .alsace, .corsica, .mma, .ovh, .leclerc ou .sncf.

Fondée en 1997 et basée à Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Afnic compte aujourd'hui plus de 90 collaborateurs.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.afnic.fr.

À propos de l'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entrepreneuriat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), assure l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatriculations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. A ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.

Contacts presse

Pour l'Afnic

Nathalie Riera – 06 82 83 34 20 – nathalie.riera@emphase-rp.fr

Erika Nardeux – 06 50 96 37 74 – erika.nardeux@emphase-rp.fr

Hélène Gosset – 06 12 72 89 20 – helene.gosset@emphase-rp.fr

Pour l'INPI

presse@inpi.fr